

ne peut nier qu'il n'eût les défauts qu'il se plaisait à reprocher aux réguliers sans offrir d'autre part, comme compensation, les qualités qui les distinguaient.

— La Congrégation des Rites vient de faire connaître l'ordre de ses travaux pour les causes de canonisation et béatification introduites en cour de Rome. De cette liste, on peut conjecturer les béatifications et canonisations que le Souverain Pontife pourra faire en 1904, premier jubilé cinquantenaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception.

Comme canonisation, nous aurons celle du bienheureux Pierre Chanel, mariste, le premier martyr de l'Océanie, celle du bienheureux Gabriel Perboyre Lazariste, martyr en Chine, et du bienheureux Alexandre Sauli, évêque Barnabite.

Les béatifications qui sont assurées sont celles du Vénérable curé d'Ars, Jean-Baptiste Vianney, et celle du vénérable Gaspar del Buffalo, fondateur des Doctrinaires. Il y a encore plusieurs autres causes de martyrs appartenant à des jésuites, à des capucins ou à d'autres ordres religieux qui pourront être assez avancées pour arriver à cette date. On sait que les causes de martyrs vont incomparablement plus vite, car les martyrs ont donné à Dieu la preuve la plus héroïque de leur amour, mourir pour lui. Aussi quand Dieu montre par des miracles le cas qu'il fait de l'intercession de ses témoins, l'Eglise n'a qu'à enregistrer cette constatation.

— Le gouvernement italien veut introduire le divorce dans sa législation et M. Zanardelli en a fait une des plateformes de son administration. Les bureaux chargés de nommer les membres de la commission qui doit examiner le projet de loi ont élu cinq commissaires contraires au divorce, et trois seulement favorables. Hier, la commission s'est réunie, et malgré les efforts des *divorcistes*, a décidé par cinq voix contre trois qu'il n'y avait pas lieu d'approuver ce projet de loi. C'est un échec pour le ministère et un bon point aux italiens. C'est en effet à l'activité des catholiques que l'on doit ce beau résultat, et la pétition renfermant 3,70,000 signatures, n'a pas été sans faire une grande impression. Non seulement elle était imposante, mais les divorcistes n'ont pu réunir que quelques milliers de signatures et le résultat de leur propagande a été tellement mesquin, qu'ils n'ont pas osé présenter sur le bureau de la Chambre les pétitions qu'ils avaient fait rédiger.

DON A L'ESFARDRO.